



SE SITUER | SE PERFECTIONNER | ÊTRE ACCOMPAGNÉ

# GUIDE DE LA FORMATION INITIALE des personnels d'inspection et des personnels de direction

2022-2023

*PROMOTION  
« Sébastienne Guyot »*



# GUIDE DE LA FORMATION INITIALE

## des personnels d'inspection et des personnels de direction

2022-2023

L'organisation de la formation est définie par deux arrêtés du 27 mars 2020 relatifs, pour le premier à la *formation professionnelle statutaire et à l'affectation des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale stagiaires* et, pour le second, à la *formation professionnelle statutaire des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale et à la formation d'adaptation à l'emploi des personnels détachés dans ce corps.*

L'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) est **l'opérateur national de la formation professionnelle** des personnels d'encadrement du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il est le garant de la cohérence des dispositifs de formation qu'il coordonne avec les académies.

Ce guide présente les objectifs, le calendrier national et les grandes lignes de l'organisation de la formation statutaire des personnels de direction, des IA-IPR et des IEN-ET/EG, IEN-IO et IEN 1<sup>er</sup> degré.

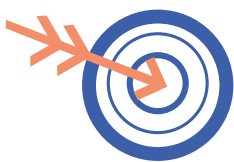


## SOMMAIRE

<b>/ Objectifs de la formation</b>	<b>6</b>
<b>/ Les acteurs de la formation</b>	<b>8</b>
LE STAGIAIRE	9
L'IH2EF	9
L'ACADÉMIE	10
Le recteur	10
Le délégué académique à la formation des personnels d'encadrement (Dafpe)	10
Le responsable opérationnel de la formation (ROF)	11
LE LIEU D'EXERCICE	12
L'inspecteur tuteur	12
Le chef d'établissement d'affectation (CEA)	13
Le chef d'établissement référent (CER)	13
<b>/ Personnalisation des parcours de formation</b>	<b>15</b>
<b>/ Organisation de la formation</b>	<b>17</b>
<b>/ Calendrier IH2EF</b>	<b>19</b>
<b>/ Les séminaires à l'Institut</b>	<b>20</b>
<b>/ Le cycle de conférences nationales</b>	<b>22</b>
<b>/ Les parcours en auto-formation</b>	<b>26</b>

# Objectifs

## de la formation



La formation **INITIALE** des personnels de direction et des inspecteurs du premier et du second degré de l'Éducation nationale a pour ambition de **CONSTRUIRE UNE IDENTITÉ PROFESSIONNELLE**, prenant appui sur les valeurs fondamentales de l'École de la République française, **COMMUNE À L'ENSEMBLE DES PERSONNELS D'ENCADREMENT**.

Cette formation concerne les nouveaux cadres intégrant les corps d'inspection et de personnels de direction recrutés par concours, par inscription sur liste d'aptitude et par détachement.

Ces personnels agissent dans le cadre du service public de l'Éducation nationale et dans un contexte en évolution constante. Leurs missions leur confèrent un rôle opérationnel essentiel dans la mise en œuvre concertée et partagée des politiques éducatives. Pour cela, ils développent des dynamiques interprofessionnelles et partenariales.

Leur action s'inscrit dans la complexité du système éducatif. Ils encadrent les pratiques professionnelles collectives et individuelles des équipes.

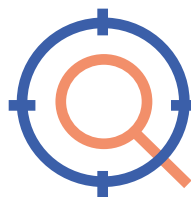
Ces cadres contribuent activement à la réussite de tous les élèves par l'exercice d'une expertise didactique et pédagogique (inspecteur du second degré) et par le pilotage d'un établissement public local d'enseignement (personnel de direction) ou d'une circonscription (inspecteur du premier degré).

Ils sont les acteurs centraux des évolutions pédagogiques et éducatives qu'ils évaluent et coordonnent.

La formation portée par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation a pour ambition de développer les compétences nécessaires à l'exercice des métiers de personnel de direction et d'inspecteur.

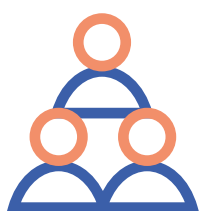
Elle permet une prise de responsabilité immédiate dans l'articulation entre exercice effectif des fonctions sur le lieu d'affectation et sessions de formation organisées à l'Institut ou en académie. Elle est complétée par un stage d'ouverture au sein d'une entreprise, dans une structure externe à l'Éducation nationale ou à l'international.

Les contenus et les modalités de formation sont conçus pour apporter les dimensions réflexives permettant à ces nouveaux personnels d'encadrement de changer leur posture, d'identifier clairement leur nouveau positionnement dans l'institution scolaire et de construire de nouveaux gestes professionnels. Elle s'appuie sur les acquis de la recherche, des situations concrètes ainsi que sur l'expérience des stagiaires.

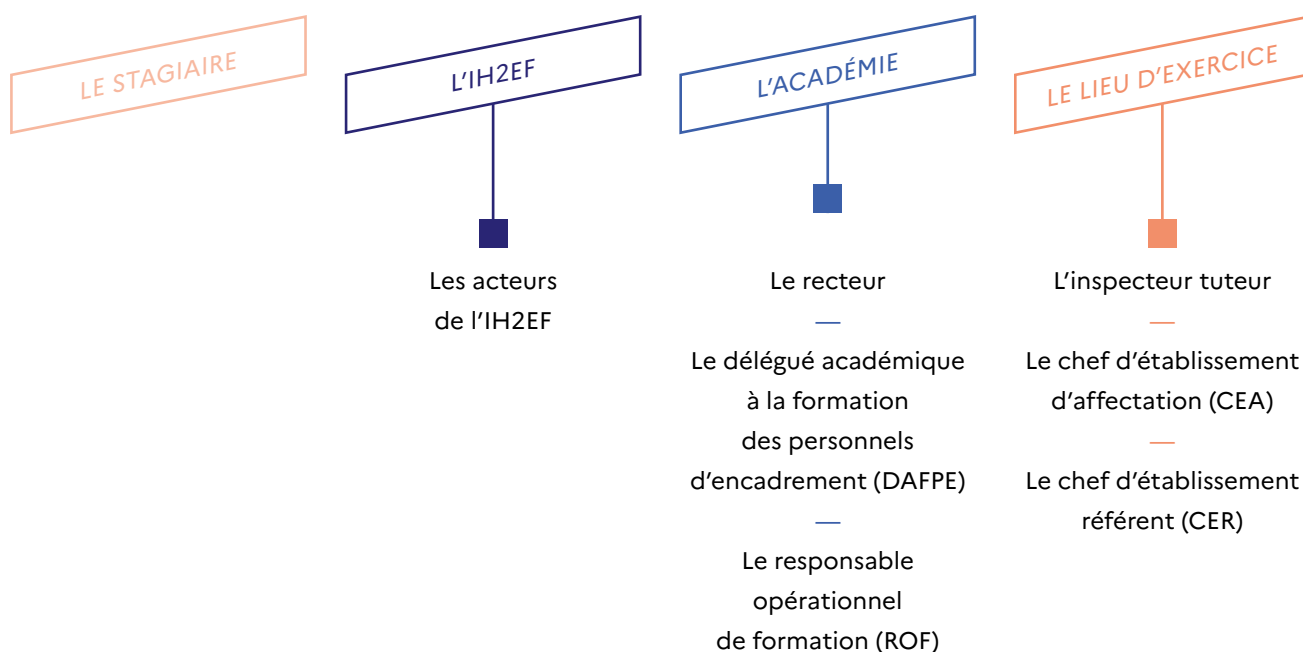


# Les acteurs

## de la formation



La **MISE EN ŒUVRE** de la formation initiale constitue une responsabilité partagée entre **L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION**, service à compétence nationale, et les **ACADÉMIES**. Dans ces dernières, la coordination est assurée par le délégué académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE) qui s'appuie sur les inspecteurs tuteurs, les chefs d'établissement référents et les chefs d'établissement d'affectation pour accompagner les **STAGIAIRES** dans l'exercice de leur responsabilité.





## Le stagiaire

Le stagiaire s'engage activement dans sa formation et s'approprie l'ensemble des possibilités de personnalisation favorisant son implication. Il répond aux exigences de productions attendues. Ses initiatives et les démarches qu'il met en œuvre contribuent au développement de ses compétences.

Premier acteur de la réussite de son parcours de professionnalisation, il est accompagné par des interlocuteurs qu'il doit rapidement identifier et solliciter autant que de besoin.

Faire preuve de curiosité et d'ouverture, questionner son environnement, analyser ses pratiques et adopter une posture réflexive sont des réflexes professionnels que le stagiaire doit mobiliser tout au long de sa formation.

Dès la connaissance de son affectation et avant la prise de fonction le personnel de direction ou l'inspecteur stagiaire est encouragé à se rendre sur son lieu d'exercice (établissement scolaire, académie, département, circonscription) afin de prendre connaissance de son environnement professionnel, de rencontrer les équipes avec lesquelles il travaillera et de préparer la rentrée scolaire.

## L'IH2EF

*« L'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation est chargé de la conception, de la mise en œuvre, de la coordination, de la régulation et de l'évaluation de la formation. »*

Ses **principales missions** sont :

- / concevoir les contenus et définir les compétences à développer en cours de formation ;
- / s'assurer de la complémentarité de la formation avec les académies. Pour cela l'institut anime, en relation avec la direction de l'encadrement, le réseau national des délégués académiques à la formation des personnels d'encadrement ;
- / produire et diffuser des documents et textes de référence garantissant le caractère national et la cohérence de la formation des personnels d'encadrement sur l'ensemble du territoire ;
- / évaluer la formation en termes d'engagement des stagiaires et de compétences développées.

## LES ACTEURS DE L'INSTITUT

L'institut s'appuie sur son réseau d'**experts associés**. Recrutés pour leur expertise, ces **inspecteurs généraux, universitaires et pairs expérimentés** contribuent à la **conception de la formation** et à la **création de ressources**. Ils **interviennent lors des séminaires** en présence ou à distance.

Une **équipe d'experts responsables de cycle de formation** et **d'ingénieurs de e-formation** en poste à l'institut est chargée de concevoir les dis-

positifs de formation, d'organiser concrètement l'ensemble des actions en présence ou à distance. Elle est également chargée d'animer et de coordonner le réseau des experts associés qui interviennent en formation initiale. Elle produit et anime le parcours M@gistère support de l'année stage.

De nombreux intervenants de haut niveau, universitaires, recteurs, responsables nationaux et territoriaux, partenaires internationaux, personnalités reconnues sont associées aux actions de formation. Ils apportent aux stagiaires leur vision, leur expérience, leur savoir et contribuent à élever le niveau d'exigence attendu des cadres en formation.

Des assistantes de formation assurent la logistique de l'accueil, l'hébergement et la répartition en atelier pour les séminaires en présence et les webinaires.

Enfin l'ensemble des agents de l'institut sont mobilisés, chacun dans ses missions, afin d'offrir une expérience de grande qualité aux stagiaires.



## L'académie

### LE RECTEUR

*« Le recteur est responsable de la formation initiale et continue des personnels d'encadrement de son académie. En début d'année, il définit le parcours personnalisé de formation de chaque stagiaire en fonction des compétences acquises du parcours antérieur ».*

Il nomme le délégué académique à la formation des personnels d'encadrement (Dafpe), correspondant de l'IH2EF dans l'académie. Il désigne les référents de formation, les tuteurs, les chefs d'établissement d'affectation et les chefs d'établissement référents.

Le recteur valide le plan académique de formation, en cohérence avec les cahiers des charges nationaux de la formation statutaire des corps d'inspection et des personnels de direction.

L'organisation de la formation en académie permet de proposer un accompagnement de chaque stagiaire au plus près de son territoire d'exercice.

### LE DÉLÉGUÉ ACADÉMIQUE À LA FORMATION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT (DAFPE)

**Le Dafpe (ou le Drafpe) est le relais de la direction de l'encadrement et de l'IH2EF en académie**

Le délégué académique à la formation des personnels d'encadrement, ou le délégué de région académique à la formation des personnels d'encadrement (Drafpe) lorsqu'il existe, assure, sous l'autorité du recteur et en coordination avec le directeur de l'École académie de la formation continue (EAFC), la conception et la mise en

œuvre de la stratégie académique de formation des personnels d'encadrement.

- / Il élabore et suit le dispositif académique pour la formation initiale des personnels de direction et des inspecteurs stagiaires.
  - Il construit ce dispositif en cohérence et en complémentarité avec l'organisation mise en œuvre par l'IH2EF (espace m@gistère, séminaires en présence et à distance, parcours en autoformation et groupes de développement professionnel). Il s'appuie, notamment, sur le guide de la formation initiale et les maquettes de formation publiés par l'IH2EF.
  - En association avec les DASEN, les doyens des corps d'inspection et les IA-IPR EVS, il établit et propose au recteur la liste des tuteurs pour les inspecteurs stagiaires et celles des chefs d'établissement d'affectation et référents pour les personnels de direction. Il assure la formation et l'animation du réseau ainsi constitué.
- / Il élabore et met en œuvre le plan académique de formation continue des personnels d'encadrement, ainsi que le dispositif de préparation au concours.
  - Il décline dans le plan académique les orientations nationales présentées dans le schéma directeur de la formation continue,
  - Il élabore et suit les parcours de formation des personnels d'encadrement dans le cadre de l'offre proposée par l'EAFC. Pour cela, il s'appuie, notamment, sur un recensement des besoins opéré auprès des personnels d'encadrement, afin de prioriser les thématiques de formation et d'adapter les contenus ainsi que les modalités de formation.
  - La conception de l'offre fait l'objet d'échanges réguliers avec le conseiller technique Établissement Vie Scolaire en ce qui concerne les personnels de direction des établissements ainsi que les doyens des corps d'inspection et les A-DASEN pour les inspecteurs.
  - Il élabore et assure le suivi de l'offre de préparation aux concours des personnels d'encadrement.

- / Il identifie les formateurs académiques et contribue à leur professionnalisation, à leur diversification et à la valorisation de leur activité. Il anime le réseau.
- / Il prend appui sur le responsable opérationnel de formation pour accompagner le déploiement des offres et des parcours de formation.

## LE RESPONSABLE OPÉRATIONNEL DE LA FORMATION (ROF)

Le responsable opérationnel de la formation collabore avec le Dafpe. Il intervient principalement pour les personnels de direction.

- / Il est associé au pilotage académique des formations
- / Il met en place le calendrier des formations, en assure le suivi et participe au pilotage du réseau des acteurs de la formation ;
- / Il contribue au suivi des stages (lieux, conventions, rapports...);
- / Il accompagne les stagiaires dans la réalisation de leur parcours personnalisé de formation professionnelle et favorise les échanges de pratiques entre pairs ;
- / Il s'assure du respect du cahier des charges de la formation et de son articulation avec le cadrage national et aide à l'élaboration d'un bilan de la formation des personnels d'encadrement ;
- / Il assure une mission de veille sur les éventuelles difficultés.

**La formation des inspecteurs tuteurs, des chefs d'établissement référents et des chefs d'établissement d'affectation est placée sous la responsabilité du recteur.**

Le Dafpe, avec le concours de l'IH2EF, assure l'accompagnement de ces acteurs essentiels.

## Le lieu d'exercice

Les stagiaires sont accompagnés pendant leur année de stage par les inspecteurs tuteurs, les chefs d'établissement d'affectation et les chefs d'établissement référents. Ces acteurs centraux de la formation sont des professionnels reconnus. Ils participent au développement professionnel des stagiaires et les accompagnent dans la construction de leur réseau professionnel. Ils doivent posséder des compétences relationnelles favorisant un accompagnement bienveillant et exigeant :

- / aptitudes à l'écoute et au dialogue, à la perception de la réalité dépassant le déclaratif ;
- / capacités à identifier et à prioriser les points d'amélioration, à communiquer, à conseiller et à impulser.

Ils doivent s'approprier les possibilités de formation offertes aux stagiaires (locales, académiques, nationales) et les ressources de professionnalisation mobilisables.

Ils connaissent les principes de la formation d'adultes et les modalités de la formation telles que l'animation d'un groupe d'analyse de pratiques, le positionnement, la régulation du parcours de professionnalisation et l'entretien de positionnement ou de régulation.

### L'INSPECTEUR TUTEUR

L'inspecteur tuteur exerce dans le **même degré d'enseignement** que le stagiaire qu'il accompagne et dans des conditions semblables. L'appartenance au même corps et à la même spécialité n'est pas exigée.

#### Les missions du tuteur

##### Mission d'accueil et d'information

Le tuteur accueille le stagiaire et favorise son intégration dans son nouvel environnement. Il facilite ainsi sa prise de fonction et sa mise en activité. Il l'aide à s'approprier sa posture et sa déontologie professionnelle.

##### Mission d'accompagnement, d'aide et de conseil

Le tuteur accompagne le stagiaire dans l'appropriation de son plan de formation et l'aide à contextualiser son engagement en formation. Pour cela, le tuteur se tient informé des contenus du dispositif de professionnalisation, aux niveaux académique et national.

Le tuteur favorise le développement de l'analyse réflexive du stagiaire. Il le conseille dans l'exercice de ses fonctions et activités. Il organise des entretiens approfondis réguliers et conduit des activités professionnelles avec lui. Il aide le stagiaire à diversifier les contextes de mise en œuvre de ses compétences en cours de développement

Le tuteur conçoit son accompagnement du stagiaire en variant les modalités : analyse d'activités conduites en autonomie par le stagiaire, observations par le stagiaire d'activités conduites par le tuteur ou un pair expérimenté.

##### Mission de formation

Il soutient le stagiaire dans l'analyse de ses pratiques professionnelles. Il l'aide dans l'identification de ses besoins individuels de formation.

Le tuteur participe, en fonction de son expertise propre, aux activités de professionnalisation proposées par l'IH2EF.

Dans un travail coordonné par le Dafpe, le tuteur peut s'appuyer pour accompagner le stagiaire, sur :

- / le haut encadrement de l'académie,
- / les conseillers techniques du recteur,
- / les IA-DASEN (inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale),
- / les doyens des collèges d'inspecteurs.

Chacun joue potentiellement un rôle formateur et veille à ce que le stagiaire réalise son parcours de professionnalisation dans les meilleures conditions.

## LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT D'AFFECTATION (CEA)

Le chef d'établissement d'affectation est le premier formateur du personnel de direction stagiaire. Il se situe au cœur du dispositif de formation par alternance.

### Les missions du CEA

#### Mission d'accueil et d'information

Le chef d'établissement d'affectation accueille et accompagne le stagiaire dans sa prise de fonction de personnel de direction adjoint. Il favorise son intégration dans l'établissement et lui permet de s'approprier la déontologie professionnelle et les exigences liées au contexte du métier.

#### Mission d'accompagnement, d'aide et de conseil

Le chef d'établissement d'affectation contribue à l'opérationnalisation de la démarche de professionnalisation du stagiaire. Pour cela, le chef d'établissement d'affectation se tient informé des contenus du dispositif de professionnalisation, aux niveaux académique et national.

Il propose au stagiaire des situations d'exercice professionnel variées et lui permet d'explorer l'ensemble des compétences liées à son métier, en relation avec les choix partagés dans la démarche d'individualisation. Il facilite l'engagement du stagiaire dans toutes les activités de formation. Il favorise l'analyse réflexive du stagiaire et le conseille dans l'exercice de ses missions.

Le chef d'établissement d'affectation favorise le lien entre le stagiaire et le chef d'établissement référent. En relation avec ce dernier il organise des temps échanges et de régulation avec le stagiaire sur la mobilisation de situations professionnelles adaptées au contexte de l'établissement. Il associe le stagiaire à l'ensemble des activités de l'établissement et lui délègue progressivement des responsabilités.

## LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT RÉFÉRENT (CER)

Le chef d'établissement référent accompagne le stagiaire personnel de direction tout au long de son parcours de professionnalisation. Il l'aide à se positionner, à mobiliser les ressources disponibles et à construire son réseau professionnel.

Il accompagne le stagiaire dans l'appropriation de son plan de formation et lui permet de contextualiser son engagement en formation. Pour cela, le chef d'établissement référent se tient informé des contenus du dispositif de professionnalisation, aux niveaux académique et national.

Le chef d'établissement référent est en relation avec le chef d'établissement d'affectation notamment pendant la phase de positionnement du stagiaire, lors des choix de formations et au cours des phases de régulation de son parcours de professionnalisation. Il complète le rôle d'expert du chef d'établissement d'affectation, garant du métier, par une vision globale et distanciée.

Il organise au minimum trois rencontres d'analyse de pratique réflexive avec les stagiaires qu'il accompagne. Il est attentif aux éventuelles difficultés rencontrées par ces derniers, assure une approche contradictoire et bienveillante avec le chef d'établissement d'affectation et assure le lien avec le Dapfe afin de favoriser la mise en œuvre de solutions pertinentes. En fin d'année, il participe avec les stagiaires à la réalisation d'un bilan.



# m@gistère

**Le dispositif mis en œuvre par l'IH2EF s'appuie sur un espace M@gistère.  
Ce parcours est central dans l'organisation de la formation.**

Il permet d'articuler les temps en présence et ceux à distance.

Il propose des activités qui prolongent et approfondissent l'expérience de formation  
au cœur du contexte professionnel du stagiaire.

Cet espace de formation offre à la fois un cadre unique pour tous  
et un parcours différencié pour chaque stagiaire selon ses besoins spécifiques.

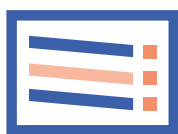
Il est le moyen de communication de l'institut vers les stagiaires.

Il permet également un accompagnement par les experts associés tout au long de l'année.

Cet espace numérique est conçu pour favoriser l'émergence  
d'une communauté apprenante associant les responsables de formation de l'IH2EF,  
les stagiaires, les experts associés et tous les formateurs.

# Personnalisation

## des parcours de formation



**La personnalisation des parcours de formation relève d'une responsabilité partagée entre l'institut et les académies. Le recteur en début d'année définit le parcours personnalisé de formation de chaque stagiaire en tenant compte des compétences acquises dans ses fonctions antérieures et arrête les aménagements nécessaires. Tout au long de l'année de stage, l'institut et les académies proposent des modalités d'adaptation des parcours de formation.**

Construire une culture commune des cadres pédagogiques de l'éducation nationale tout en personnalisant leur parcours constitue un enjeu majeur de la formation initiale des inspecteurs et des personnels de direction.

Afin de partager la culture, l'institut propose un cycle national de conférences ouvert à l'ensemble des stagiaires et des acteurs de la formation. Lors des séminaires à l'institut, les stagiaires participent à d'autres conférences et ateliers inter-catégoriels.

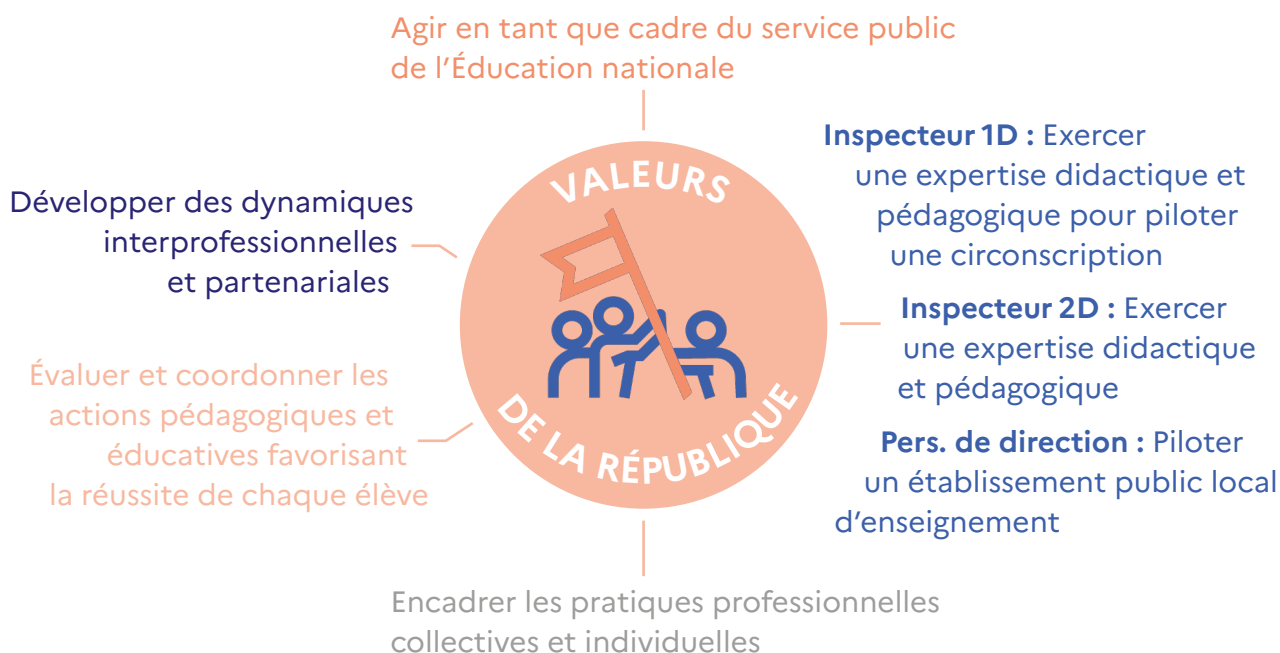
La personnalisation s'appuie sur l'approche par compétences mise en œuvre dans la formation initiale. Le référentiel de la formation initiale

identifie les compétences à mobiliser en début de carrière et propose des trajectoires pour leur développement. Le stagiaire dispose ainsi d'un outil pour s'inscrire pleinement dans une démarche de développement professionnel qui se poursuivra au-delà de son année de stage.

---

**REMARQUE :** le référentiel de la formation initiale et les trajectoires de développement sont présentés aux stagiaires lors du séminaire de rentrée le mercredi 7 septembre 2022 de 14 h à 17 h à distance.

## COMPÉTENCES POUR LA FORMATION INITIALE



### **FOCUS :** *Les communautés d'apprentissage*

Dans les premières semaines de l'année, les stagiaires volontaires sont invités à s'inscrire dans des communautés d'apprentissage professionnel.

Huit thématiques sont proposées : Climat scolaire - Numérique éducatif (cycle des auditeurs) - Orientation et liaisons inter-degrés - Valeurs de l'école de la République - Leadership, Management, développement pro - Mise en œuvre des politiques publiques - Ingénierie de la formation initiale - Pratiques pédagogiques efficaces.

En travaillant en petite équipe à l'échelle nationale, accompagnés par des experts associés, les stagiaires partent de situations professionnelles vécues, les problématisent et les mettent en perspective. Ils bénéficient d'une expertise extérieure de l'inspection générale ou du monde universitaire pour accompagner leur progression sur cette question.



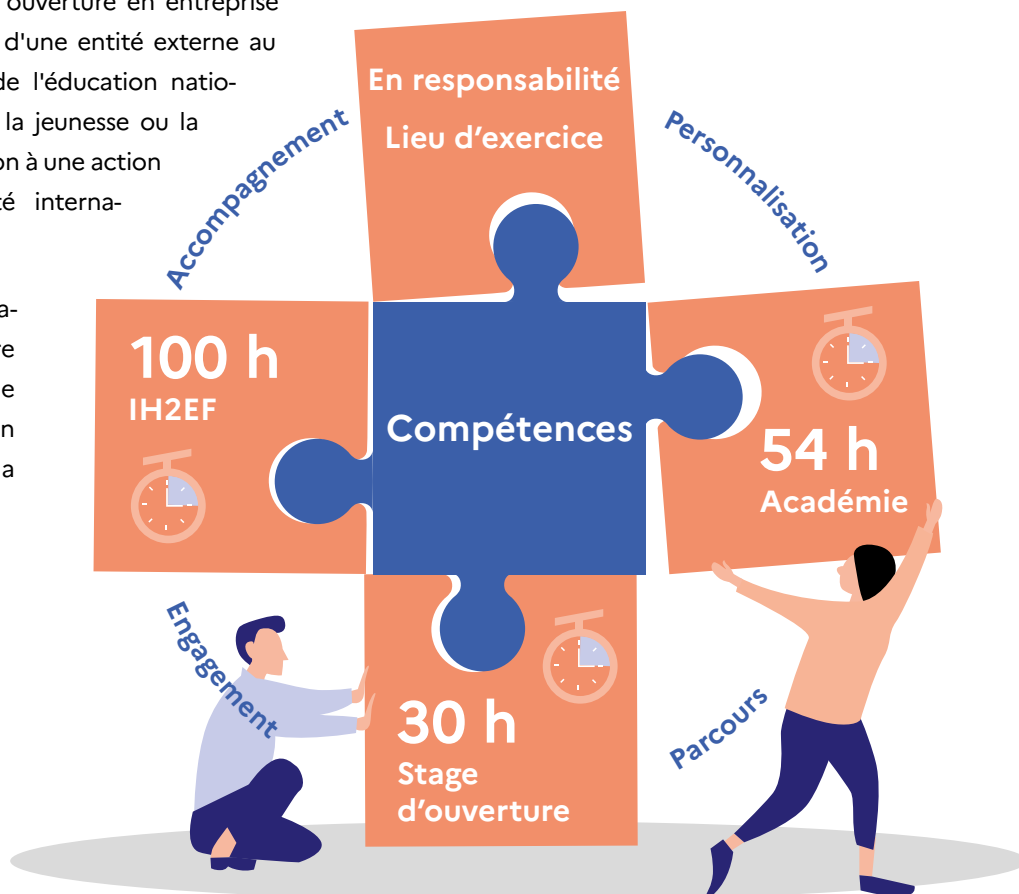
# Organisation de la formation

La formation proposée s'appuie sur une **APPROCHE PROGRESSIVE** du développement des compétences professionnelles et de l'acquisition des connaissances par le stagiaire.

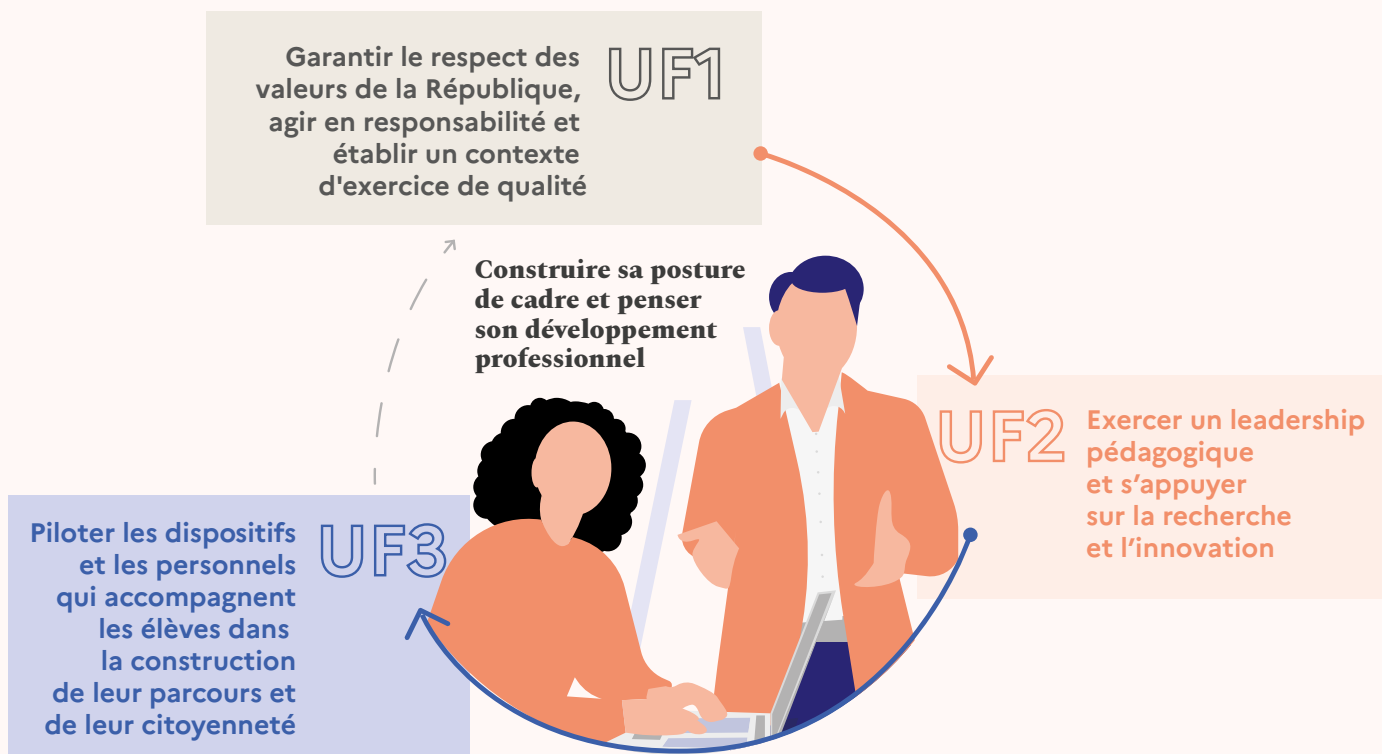
Elle est conçue pour mettre en cohérence les différents contextes de l'alternance proposée au stagiaire :

- / Exercice effectif de ses fonctions dans le cadre de son stage en responsabilité.
- / Des sessions de formation organisées par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation et par les académies.
- / Un stage d'ouverture en entreprise ou au sein d'une entité externe au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ou la participation à une action de mobilité internationale.

Cette formation statutaire obligatoire constitue un préalable à la titularisation.



## MAQUETTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE DES PERSONNELS DE DIRECTION ET DES INSPECTEURS.



### MODULES

**UF1**

- 1 / Construire son éthique, sa déontologie et sa culture juridique
- 2 / Investir son rôle de pilote et se positionner au cœur du système
- 3 / Évaluer la performance scolaire et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue

**UF2**

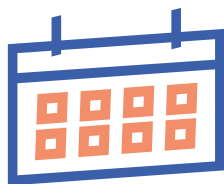
- 4 / Mobiliser son leadership pour engager et faire vivre le collectif
- 5 / S'appuyer sur la recherche pour piloter la qualité des enseignements et améliorer les apprentissages
- 6 / Conduire, animer et accompagner le développement professionnel dans une dimension collective et individuelle

**UF3**

- 7 / Co-construire une politique cohérente d'accompagnement de l'élève, de coopération et d'inclusion au sein d'une communauté éducative
- 8 / Favoriser la persévérance et développer le sentiment d'appartenance de tous les acteurs de la communauté éducative grâce à un climat scolaire serein
- 9 / Piloter l'orientation en associant l'ensemble des acteurs pour accompagner la construction du parcours de l'élève

# Calendrier

IH2EF



L'institut des hautes études de l'éducation et de la formation organise la formation statutaire selon des modalités hybrides et diversifiées. Les stagiaires bénéficient de **SÉMINAIRES** en présence à l'institut, ils assistent à des **CONFÉRENCES DE HAUT NIVEAU** en présence et en webinaire, ils suivent des **PARCOURS THÉMATIQUES** en auto-formation. En complément, les stagiaires volontaires peuvent participer à des **COMMUNAUTÉS D'APPRENTISSAGE** sur des thématiques spécifiques.

Ce dispositif est complété par un programme de formation défini par chaque académie.

# Les séminaires

## à l'Institut



Chaque stagiaire bénéficie de **TROIS SÉMINAIRES D'UNE SEMAINE EN PRÉSENCE** construits de manière à permettre une importante personnalisation des parcours de formation.

Le premier séminaire est **CATÉGORIEL**. Les deux autres sont **INTER-CATÉGORIELS**, ils proposent des choix de parcours différenciés en lien avec les niveaux de maîtrise des compétences du stagiaire et ses besoins de formation.

### 1<sup>er</sup> séminaire à l'IH2EF

Le premier séminaire en présence est organisé pour permettre un regroupement des stagiaires par métier.

DATES	STAGIAIRES CONCERNÉS
Du lundi 19 au vendredi 23 septembre 2022	<b>Inspecteurs 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés :</b> de toutes les académies
Du lundi 3 au vendredi 7 octobre 2022	<b>Personnels de direction des académies :</b> Créteil, Montpellier, Toulouse, Versailles
Du lundi 17 au vendredi 21 octobre 2022	<b>Personnels de direction des académies :</b> Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Corse, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Mayotte, Paris, Poitiers, Polynésie, Rennes
Du lundi 14 au vendredi 18 novembre 2022	<b>Personnels de direction des académies :</b> Aix-Marseille, Amiens, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Lille, Martinique, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Strasbourg

## 2<sup>e</sup> séminaire à l'IH2EF

Le deuxième séminaire en présence est inter-catégoriel. Les personnels d'encadrement stagiaires sont regroupés selon leur académie d'exercice, à l'exception des IA-IPR EVS et des IEN-IO qui sont réunis ensemble en raison des spécificités de leurs fonctions et ne sont donc pas nécessairement accueillis en même temps les autres personnels de leur académie.

DATES	STAGIAIRES CONCERNÉS
Du lundi 9 au vendredi 13 janvier 2023	IA-IPR EVS et des IEN-IO de toutes les académies
	Inspecteurs 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> degrés et personnels de direction des académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Corse, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Mayotte, Nancy-Metz, Poitiers, Polynésie, Reims, Strasbourg
Du lundi 23 au vendredi 27 janvier 2023	Inspecteurs 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> degrés (sauf IA-IPR EVS et IEN-IO) et personnels de direction des académies : Aix-Marseille, Amiens, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Lille, Martinique, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Rennes
Du lundi 6 au vendredi 10 février 2023	Inspecteurs 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> degrés (sauf IA-IPR EVS et IEN-IO) et personnels de direction des académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

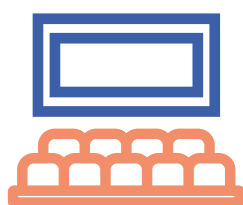
## 3<sup>e</sup> séminaire à l'IH2EF

Le troisième séminaire en présence est inter-catégoriel. Les personnels d'encadrement stagiaires sont regroupés selon leur académie d'exercice, à l'exception des IA-IPR EVS et des IEN-IO qui sont réunis ensemble en raison des spécificités de leurs fonctions et ne sont donc pas nécessairement accueillis en même temps les autres personnels de leur académie.

DATES	STAGIAIRES CONCERNÉS
Du lundi 20 au vendredi 24 mars 2023	IA-IPR EVS et des IEN-IO de toutes les académies
	Inspecteurs 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> degrés et personnels de direction des académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Corse, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Mayotte, Nancy-Metz, Poitiers, Polynésie, Reims, Strasbourg
Du lundi 3 au vendredi 7 avril 2023	Inspecteurs 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> degrés (sauf IA-IPR EVS et IEN-IO) et personnels de direction des académies : Aix-Marseille, Amiens, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Lille, Martinique, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Rennes
Du lundi 17 au vendredi 21 avril 2023	Inspecteurs 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> degrés (sauf IA-IPR EVS et IEN-IO) et personnels de direction des académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

# Le cycle

## de conférences nationales



Des personnalités du monde de l'Éducation participent à un **CYCLE DE CONFÉRENCES**. Ils proposent des apports de **HAUT NIVEAU** aux stagiaires de la formation initiale. Ce cycle fait partie intégrante du parcours des stagiaires.

La plupart des conférences ont lieu au cours d'un séminaire organisé à l'institut. Cela permet aux stagiaires présents de bénéficier d'une expérience complète avec le conférencier. Les autres suivent la conférence à distance. Tous les stagiaires bénéficient de certaines conférences en présence.

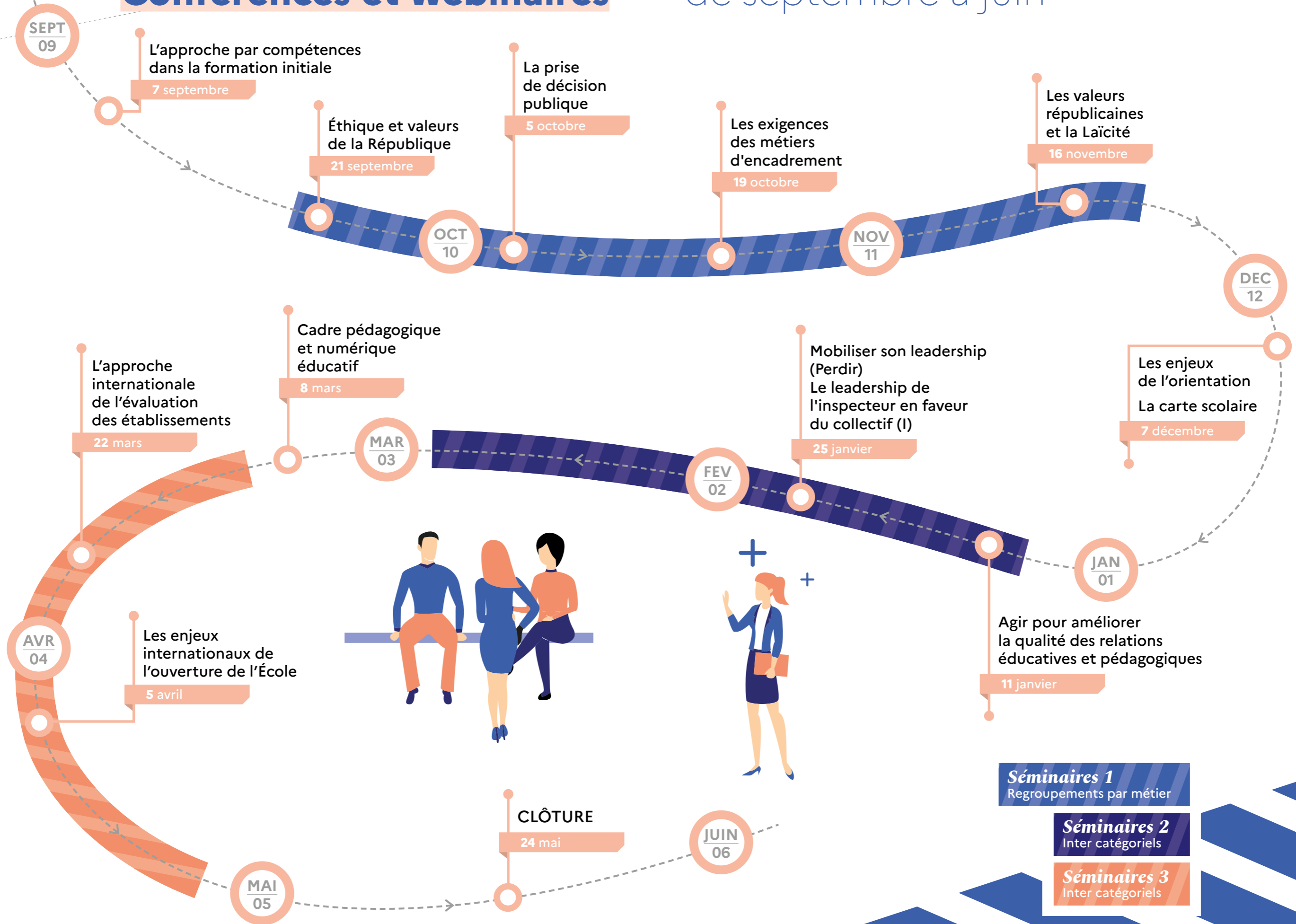
Ce cycle de conférences est également ouvert aux chefs d'établissements d'affectation, aux chefs d'établissement référents et aux inspecteurs tuteurs sur inscription en début d'année.

DATE	HORAIRE	THÈME ET CONFÉRENCIER <i>(lorsqu'il est déjà connu)</i>
Mercredi 7 septembre 2022 <i>Tous les stagiaires à distance</i>	14 h - 17 h	<b>Présentation de la formation</b> Outil m@gistère - Équipe IH2EF
		<b>L'approche par compétences dans la formation initiale</b> Aurélie Dupré, chercheuse en science de l'éducation, directrice de l'innovation pédagogique - université de Lille
Mercredi 21 septembre 2022	14 h - 15 h	Ouverture institutionnelle
	15 h 30 - 17 h	<b>Éthique et valeurs de la République</b> Alain Boissinot, recteur honoraire

<b>Mercredi 5 octobre 2022</b>	14 h - 15 h 30	<b>La prise de décision publique</b> Pierre Mathiot
<b>Mercredi 19 octobre 2022</b>	14 h - 15 h 30	<b>Les exigences des métiers d'encadrement</b> Frédérique Alexandre-Bailly, directrice de l'Onisep
<b>Mercredi 16 novembre 2022</b>	14 h - 15 h 30	<b>Les valeurs républicaines et la Laïcité</b> Abdenour Bidar, philosophe et essayiste membre du comité consultatif national d'éthique
<b>Mercredi 7 décembre 2022</b> <i>Tous les stagiaires à distance</i> <i>Inspecteurs 2D</i> <i>Personnels de direction</i>	14 h - 15 h 30	<b>Les enjeux de l'orientation</b> Frédérique Weixler, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche Laurent Sovet, maître de conférences en psychologie différentielle au Laboratoire de Psychologie et d'Ergonomie Appliquées à l'Université de Paris
<b>Mercredi 7 décembre 2022</b> <i>Tous les stagiaires à distance</i> <i>Inspecteurs 1D</i>	14 h - 15 h 30	<b>La carte scolaire : enjeux et levier de pilotage pédagogique</b> Fabien Ben, IA-Dasen du Jura
<b>Mercredi 11 janvier 2023</b>	14 h - 15 h 30	<b>Agir pour améliorer la qualité des relations éducatives et pédagogiques</b> Christophe Marsollier, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
<b>Mercredi 25 janvier 2023</b> <i>Personnels de direction</i>	14 h - 15 h 30	<b>Mobiliser son leadership</b> Laetitia Progin, docteure en sciences de l'éducation et professeure associée en leadership et direction d'établissement à la Haute école pédagogique du canton de Vaud
<b>Mercredi 25 janvier 2023</b> <i>Inspecteurs</i>	14 h - 15 h 30	<b>Le leadership de l'inspecteur en faveur du collectif</b> Christophe Mauny, IA-Dasen de l'Hérault
<b>Mercredi 8 mars 2023</b> <i>Tous les stagiaires à distance</i>	14 h - 15 h 30	<b>Cadre pédagogique et numérique éducatif</b> Intervenant non confirmé au moment de la production du guide
<b>Mercredi 22 mars 2023</b>	14 h - 15 h 30	<b>L'approche internationale de l'évaluation des établissements</b> Éric Charbonnier, économiste, membre du conseil d'évaluation de l'École, expert en éducation à l'OCDE dans la direction de l'Éducation et des compétences
<b>Mercredi 5 avril 2023</b>	14 h - 15 h 30	<b>Les enjeux internationaux de l'ouverture de l'École</b> Intervenant non confirmé au moment de la production du guide
<b>Mercredi 24 mai 2023</b>	14 h - 17 h	<b>Conférence de clôture</b>

# Conférences et webinaires

de septembre à juin



**Séminaires 1**  
Regroupements par métier

**Séminaires 2**  
Inter catégoriels

**Séminaires 3**  
Inter catégoriels



# Les parcours en auto-formation



**Accessibles dès le début de la formation, ces parcours sont disponibles pour les stagiaires sur l'espace **M@GISTÈRE** de la promotion. Ils complètent efficacement les séminaires en présence et le cycle de conférences.**

Les stagiaires doivent avoir réalisé tous les parcours en auto-formation les concernant entre le mois de septembre 2022 et le mois de mai 2023.

THÈME	DURÉE	PUBLIC CIBLE		
		PERSONNELS DE DIRECTION	INSPECTEURS 1 <sup>ER</sup> DEGRÉ	INSPECTEURS 2 <sup>D</sup> DEGRÉ
Connaissance du système éducatif	1 h	✓	✓	✓
Leadership pédagogique	1 h 30	✓		
Les fondamentaux juridiques du personnels encadrant	3 h	✓	✓	✓
PPCR	1 h 30		✓	✓
Performance du système éducatif	1 h 30	✓	✓	✓
Appréhender la diversité territoriale	2 h	✓	✓	✓
Connaissance budgétaire	1 h	✓		
La défense des droits des enfants dans l'institution scolaire	1 h 30	✓	✓	✓
École inclusive	1 h 30	✓	✓	✓



